

Lanildut des années 1789

Jean GUIVARCH 2000

*Autorisation de publication sur internet accordée par l'auteur à la Mairie de Lanildut en juin 2002
Texte intégral. Tous droits réservés. Mise en ligne : Cercle d'histoire locale de Lanildut.*

Lanildut, trêve de Plourin, était riche d'environ 500 habitants. L'Aber-Ildut était toujours dans la paroisse de Porspoder. Les limites se situaient au Tromeur qui était alors un bras de mer. Par contre, notre commune avait des enclaves dans Plourin et Brélès. La grande route s'arrêtait au pont du Roudoux et, pour rejoindre le bourg de Porspoder, il fallait passer par Kerstrat. Il n'y avait aucun chemin entretenu le long de la côte, cependant, un chemin de pierre, avec passage à gué, existait entre Lanildut et Plouarzel.

La situation économique est relativement prospère, bien que le déclin de la flotte de commerce commence à se faire sentir, la guerre de 7 ans (1756/1763) rendait la mer peu sûre et les corsaires anglais sévissaient le long des côtes. Il y a de nombreux bateaux dans le port de Lanildut et armateurs et capitaines au commerce habitent la paroisse, en particulier au Ru Morvan où les familles **Prat, Moyot, Bazil, Masson, Riouallan** tiennent le haut du pavé. Quand on recherche les origines de ces familles, on s'aperçoit que pour tous, les grands-pères étaient matelots, ils habitaient les paroisses avoisinantes; les pères sont pour certains maîtres de barques, commencent à devenir propriétaires de bateaux; on voit ensuite les fils devenir capitaines, négociants, armateurs, s'embourgeoiser et venir résider à Lanildut; les petits-fils continuent l'ascension sociale devenant officier de la marine, médecin, notaire, avocat, et s'en vont résider à la ville. Toutes ces familles ont fait, vraisemblablement pour maintenir ou accroître leur fortune, des alliances matrimoniales entre elles, et tout le monde se retrouve cousins cousines.

Je n'ai pas trouvé pour l'instant l'origine de toutes les vieilles maisons. Mais il faut s'enlever de l'esprit que le Ru Morvan était un village de corsaires. Dans toutes les recherches faites aux archives (marines, municipales ou départementales) je n'ai trouvé qu'un seul corsaire : Goulven Moyot, 32 ans, embarqué en qualité de 3ème lieutenant à la part sur le Maréchal Brogli. Le manoir a vraisemblablement été construit par la famille **Mol de Kermorvan** et pris le nom de **Mol de Rumorvan**. Cette maison fut acquise en 1742 à la suite d'une vente judiciaire par le sieur **Joseph Torriec** de basse maison de Camaret armant à la course, et possédant des biens sur tout le littoral (Ploumoguier, Le Conquet ...), ensuite elle passa entre les mains de la famille Bazil.

On trouve dans ce même quartier une autre demeure construite vers 1646 (c'est actuellement en partie la propriété Perron) par la famille **Mol**, elle passe ensuite à la famille **Masson**, puis à la famille **Marzin**. Il serait intéressant de trouver les origines des autres demeures avant le rachat des armateurs.

A cette époque, les bateaux, en général de petit tonnage (moins de 50 tonneaux), commerçaient avec Bordeaux. Ils vont y chercher du vin qu'ils livrent en Angleterre. Il y avait aussi un grand marché au vin à Morlaix. Ces bateaux étaient armés à la part, et l'on voit du fait des alliances familiales de nombreux quirataires sur le même bateau de manière à ne pas mettre tous les œufs dans le même panier (risque de naufrage, attaque de corsaires ...). Les noms des bateaux sont en général les noms des enfants de l'armateur ou de quelques saints. Les marins sont tous des communes environnantes. A certaines époques, ces bateaux vont chercher du charbon sur les côtes anglaises.

Au hasard de mes relevés aux archives de la Marine, je vais vous citer quelques navires qui fréquentaient le port :

En 1724

- *St Louis de Brest*, propriétaire : *Bazilaire*

Guillaume Moyot, 47 ans, Lanildut

Hervé Moyot, 27 ans, Lanildut

- *Marie Françoise*, 35 tonnes, 5 pieds

Maître *Thomas*, fils de Claude, 26 ans

Cinq personnes à bord. Voyage vers Bordeaux

Départ le 21 sept 1724, retour en janvier 1725

- *St Mathieu*, 20 tonnes, 5 pieds, propriétaire *Mr Jourdan*

Maître Louis Quémeneur, 24 ans

Voyage vers Bordeaux. Départ en sept 1724, retour en janvier 1725

- *Marie Anne*, 10 tonnes, 3 pieds

Propriétaire *Marmon Cornic*, fils de Hervé, 23 ans

Quatre personnes à bord, transporte sans doute du sel

Escale au Croisic le 1er août 1724, et à Blaye le 12 oct 1724, retour le 23 janvier 1725

- *Marie Nicolas*, 29 tonnes, 5 pieds

Maître *René Trébaul*, Porspoder, fils de Tanguy, 29 ans

Chargé de boulets à Hennebont pour l'arsenal de Brest
Retour le 22 janvier 1725

- *La Françoise*, 50 tonnes, 7 pieds
Propriétaire *Ildut Prat*
Voyage vers Bordeaux. Sept hommes à bord

En 1731

- *La Marie Nicolas*, 26 tonnes, 6.5 pieds
Propriétaire *François Le Hir*
Maître Français Moyot, 62 ans, cheveux gris, grand père d'Ildut
Equipage :
- Tanguy Moyot, 26 ans, cheveux noirs, fils de François, père d'Ildut
- Tanguy Lalla, Porspoder, 26 ans
- Ildut Moyot, 21 ans, fils de François, oncle de Ildut
- Yves Brenterch, fils de Yves, mousse
Voyage vers Bordeaux

En 1732

- *St Joseph*, voyage vers Bordeaux
Tanguy Moyot, 28 ans, capitaine de barque à Lanildut
Cinq personnes à bord

En 1737

On voit les frères Moyot devenir propriétaires de leurs bateaux, ils naviguent toujours.

- *Le St Ildut*, 36 tonnes, 8 pieds
Propriétaire *Ildut Moyot*, fils de François

En 1743

- *Notre Dame De l'Aber Ildut*, 50 tonnes
Propriétaires *Tanguy et Ildut Moyot*
Maître Ildut Moyot, fils de François
Goulven Moyot, fils de Guillaume, Porspoder est mousse à bord
Voyage vers Bordeaux en sept 1743

- *St Anne l'Aber Ildut*, 38 tonnes, propriétaire *Tanguy Moyot*
Commandé par Jean Julien, Porspoder

En 1763

- *Bonne Volonté*, sloop, 50 tonnes, 5.5 pieds

Propriétaire Ildut Moyot

Maître Ildut Moyot, fils de François

Cinq matelots à bord

Ildut Moyot (le futur député), 13 ans, fils de Tanguy et Anne Léostic est Mousse à bord.

Les différents corps de métiers sont représentés :

- un boucher au bourg, *Vincent Deude*
- un cordonnier, *Ildut Russaouen* au Ru Morvan
- un notaire, *Budoc Prat*
- un homme de loi, *Bergevin*, Ru Morvan
- un constructeur de bateaux, *Morel*
- un chirurgien au bourg, *Bremond*
- des tailleurs de pierre
- un pilote côtier
- un receveur de douanes
- des négociants
- de nombreux cultivateurs

Quelques grandes fermes :

Le Roudoux, à la famille *Kermorgant*. Les origines de ce manoir sont difficiles à définir, il y a à ce sujet une étude par *Yves Lulzac*, "Chroniques oubliées des manoirs bretons". Au moment qui nous intéresse, le manoir vient d'être vendu 10.000 livres le 2 avril 1771 par *Marie Perrine Le Déauguer* à ses fermiers *Guillaume Joseph Kermorgant* et sa femme *Servaise*, et *Louis Kermorgant* et sa femme *Gabrielle*. Les mêmes se rendent acquéreurs du petit Roudoux pour la somme de 6048 livres et de nombreuses autres terres, ce qui dénote une grande richesse. En juillet 1787, *Marie Françoise Kermorgant* (fille de Guillaume) épouse *Jean Jacob* de St Pabu. Au décès de *Guillaume, Servaise Kermorgant* fit don aux époux *Jacob* de ses biens. Depuis cette époque, il y a toujours un *Jacob* au Roudoux, et bientôt jusqu'à nos jours un *Jacob* au conseil municipal (sauf une interruption, il y a une ou deux décades).

La Roche Plate est une autre grande ferme, elle est à la famille *Le Meur*.

Un seul noble dans la commune : le puissant seigneur de Kerjean, *seigneur Louis Marie de Carné*, comte de *Carné*, vicomte de *Coëtguanan*.

L'église moderne vient d'être inaugurée. Voici le procès-verbal en 1786 :

"Bénédition de l'église, je soussigné, recteur de Plouarzel commis par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque comte du Léon pour faire la bénédiction de l'église de la paroisse de Lanildut, ainsi que celle du cimetière du dit Lanildut, de procéder aux dites bénédictions le jour 20 juin 1786, en présence du Sieur recteur de la paroisse, des Sieurs recteurs de Porspoder, Plourin et Landunvez, de messieurs **Michel** curé du dit Lan-Ildut, **Pellen** curé de Ploudalmezeau, des messieurs **Prat**, **Moyot**, **Bergevin** procureur du roi, **Coattogan** procureur du roi au siège de l'amirauté, de **Prat**, **Bazil**, tous habitants de la paroisse."

Signé : **Joseph Prat**, **Yves Michel** curé de Lanildut, **Pelleteur** recteur de Lanildut, **Ildut Moyot** gouverneur de la paroisse, **Vaillant** recteur de Porspoder, **Pedel** recteur de Plouarzel, **Pellen** curé de Ploudalmezeau.

Le corps politique était composé des messieurs :

Joseph Prat, négociant
Joseph Bazil, commerçant
Pierre Nedelec, cultivateur
Kermorgant, cultivateur
J. M. Russaouen, pilote côtier
Michel Le Gall
Fançois Raguenes
Yves Le Foll
François Salaun
Guillaume Kerebel
Hervé Raguenes, cultivateur
J. C. Salaun

Dans les tous derniers jours de mars, ou début avril 1789, chaque localité bretonne voit se tenir une réunion à laquelle sont convoqués tous les hommes, ou plus exactement ceux qui sont majeurs (25 ans) et imposables, dans le but de restituer un cahier de doléances à la demande du roi qui demande la convocation des Etats Généraux. La France est en crise financière, la dette atteint plus de la moitié des recettes. En crise politique et sociale également : l'inégalité des trois ordres Tiers/Noblesse/Clergé apparaît inacceptable particulièrement à la bourgeoisie qui, elle, monte et s'enrichit. La crise touche la **Bretagne** : effondrement du cours du vin, crise du textile, du marché du lin, hiver très rude et mauvaise récolte. Le roi décide de réunir les Etats Généraux. La définition de l'assemblée provoque des luttes aux termes desquelles le Tiers Etat, qui représente 95% des français, obtient le 27 décembre 1788 que le nombre de ses représentants soit égal aux deux autres ordres réunis. La deuxième exigence du Tiers Etat c'est le vote par tête et non par ordre. Le cas de la Bretagne est différent des autres régions de France. Le mariage d'**Anne de Bretagne** avec le roi de France en 1499 donne

à notre région un statut particulier, il existe déjà une assemblée : le parlement de Bretagne. L'église et la Noblesse voudraient que la représentation bretonne aux Etats Généraux soit décidée par le parlement de Bretagne, Le Tiers exige que la Bretagne soit soumise à la même réglementation que l'ensemble du royaume. La tension monte entre le Tiers et la noblesse, il y a des conflits à l'intérieur et à l'extérieur de l'assemblée. La révolution commence en Bretagne. Gentilshommes et étudiants conduits par un morlaisien le futur **général Moreau** s'affrontent à Rennes, le 26 et 27 janvier 1789, le bilan fait état de quelques morts. A cette date sort un règlement royal fixant le même mode d'élection pour la Bretagne et le reste du royaume. Les Bretons pourront élire 88 représentants, le Tiers ayant une représentation double de celle des ordres privilégiés. Les nobles et le haut clergé se retirent derrière le statut qui lie la Bretagne à la France et refusent donc d'élire leurs députés. La représentation se réduit donc à 66 personnes : 44 élus du Tiers Etat et 22 élus du bas clergé ayant récupéré les sièges affectés au haut clergé. Les élections des représentants ont lieu dans le cadre de la sénéchaussée. Lanildut fait partie de la sénéchaussée de Brest, le sénéchal est **Olivier Bergevin** de Loscoat. Le siège de la juridiction seigneuriale est, à Brélès, le seigneur de **Kergroades et Gouerbien**. L'assemblée de Lanildut se réunit le 2 avril et établit son cahier de doléances (dont j'ai la photocopie de l'original conservé aux archives départementales).

Ildut Moyot est chargé de le présenter à la sénéchaussée de Brest, à la réunion qui a lieu le 7 avril, assemblée au cours de laquelle il sera élu pour représenter les paroisses rurales de la sénéchaussée. Sur 170 électeurs ruraux, 88 sont présents alors que la délégation brestoïse de 30 électeurs est au complet. **Le Gendre**, originaire de Lannilis mais avocat à Brest, est élu au 1er tour par 69 voix, il faut attendre le 3ème tour pour élire **Ildut Moyot** qui obtient 75 voix.

Qui est Ildut Moyot ?



Portrait du Député Moyot

"**Ildut Moyot**, fils légitime de nobles marchands **Tanguy Moyot** et **Anne-Gabrielle Léostic**, époux, né à Ru Morvan le 9 août 1749, parrain **Ildut Moyot**, marraine Melle **Marie-Anne Moyot**" (copie de son acte de baptême, archives départementales du

Finistère).

Le parrain **Ildut Moyot** est son oncle. Le grand-père d'**Ildut Moyot** était **François**, né vers 1690 à Porspoder, vraisemblablement à Kerdrevor en l'Aber Ildut; il vient habiter au Ru Morvan vers 1730 (je n'ai pas réussi à situer sa demeure), il était capitaine de barque. Ildut eut plusieurs frères et soeurs (10), **François** son aîné, **Jean-Gabriel**, **Marie-Gabrielle**, **Marie-Jeanne-Gabrielle**.

Les premiers **Moyot** rencontrés sont de la paroisse de Porspoder, nous trouvons un **Pierre Moyot** (1660 ?) naviguant comme matelot sur un bateau de Landerneau. Tous les **Moyot** sont navigateurs, les premiers à devenir négociants et armateurs sont **Tanguy**, le père d'**Ildut** et **Ildut** son parrain et oncle. Ils ont dans l'Aber-Ildut plusieurs barques sur lesquelles le futur député fera son apprentissage en 1763 à l'âge de 13 ans, on le trouve embarqué sur le sloop Bonne Volonté 55 T, appartenant à son oncle, en qualité de mousse. En 1776, il est sur le sloop St Anne, appartenant à son père sur le rôle d'équipage ; ses signes distinctifs : 15 ans, petit, poils noirs.

Ildut se marie avec **Marie-Gabrielle Rioullan** et s'installe au bourg de Lanildut (où sa maison existe toujours).

Lecture de l'acte de mariage d'**Ildut Moyot** :

Le 13 septembre mil sept cent soixante-quatorze, le sieur **Ildut Moyot** fils du sieur **Tanguy Mathieu** et de feu demoiselle **Gabrielle Léostic** et demoiselle **Marie Françoise Rioullan** fille mineur des défunts **Mathieu Rioullan** et demoiselle **Marie Jeanne Prat**, tous les deux de cette paroisse de Lanildut, ont légitimement contracté mariage en face de l'église par paroles du présent devant le soussigné recteur qui leur a donné la bénédiction nuptiale, en conséquence des fiançailles, des trois bans de leur futur mariage publié aux prônes des grandes messes les quatre, huit et onze du présent mois sans opposition ni connaissances d'empêchement, et du décret de la contractante par la juridiction de **Kergroades et Gourbrian** en date du trente et un août signé *illisible* sur la délivrance *illisible* greffiers présents et témoins garants de tout ce que dessus ont été témoins le sieur **Tanguy Mathieu Moyot** père du contractant, les sieurs **François Marie** et **Jean Gabriel Moyot** les frères, le sieur **Ildut Moyot** oncle paternel, le sieur **Ildut Adrien Prat** oncle maternel, le noble maître **Pierre Créach** oncle paternel et tuteur honoraire de la dite demoiselle et plusieurs autres qui signent : **De Carmé**, **St Rioulen**, (*illisible*) curé de Lanildut, **Tanguy Moyot**, **Marie Prat**, **Jean Gabriel Moyot**, **Marie Anne Claudine Rioullan**, **Ildut Moyot**, **De Kervinec**, **Rannou** recteur de Lanildut.

Ildut et Marie Gabrielle Moyot n'eurent pas de descendance. Ildut se consacre au négoce et arme quelques barques au commerce jusqu'en 1789, où nous le retrouvons élu député aux Etats Généraux. Son rôle de député passe inaperçu, Monsieur Levot dans son Histoire de Brest le définit "comme un homme probe, mais d'une telle

simplicité qu'on peut mettre en doute qu'il ait toujours compris les problèmes administratifs qu'il devait concourir à résoudre." Le rédacteur de l'Almanach des députés pour 1790 disait de **Le Gendre** et **Moyot** : "nous ne perdons rien pour les passer sous silence et eux y gagnent plus qu'ils n'y perdent". Sa probité à toute épreuve fut donc sa principale recommandation près des électeurs. Chaque député avait un correspondant dans sa circonscription chargé d'informer les citoyens des travaux des Etats Généraux, il faut croire que Moyot ne trouvant pas le sien à son gré (voir la lettre en annexe) n'écrivit pas souvent, la rédaction n'étant pas son fort. Il se contenta de signer les documents que Le Gendre adressait au bureau de Brest et ceux de **Le Guen de Kerangall** et **Le Lay** à la sénéchaussée de Lesneven.

Pendant que **Moyot** s'occupe de politique, son épouse **Marie Gabrielle de Riouallan** fait marcher leurs affaires de négoce, nous retrouvons souvent sa signature dans des actes : citoyenne **Riouallan**, épouse **Moyot**.

A l'expiration de son mandat **Ildut** revient dans sa commune d'origine où il continue de s'occuper de politique. Il est juge de paix du canton de Brélès (devenu pour quelque temps un chef-lieu). En 1792, il est administrateur du district de Brest. A ce titre, il est chargé de visites domiciliaires pour traquer les prêtres réfractaires, les émigrés.

Si, dans l'ensemble la population avait vu d'un bon œil la convocation des Etats Généraux et les nouvelles réformes, bien vite elle a déchanté suite à la levée de 300 000 hommes, à la constitution civile du clergé, à la violence et à la suppression de la spécificité bretonne. Elle n'a pas tardé à manifester une certaine hostilité rendant la tâche des commissaires difficile. Aussi Ildut Moyot, dans sa chasse aux ennemis de la république, n'eut pas beaucoup de succès. Remplit-il sa tâche avec zèle ou modération ? Nul ne le saura.

On le retrouve néanmoins mêlé à quelques affaires du pays. Chargé de recruter les soldats conformément au décret du 24 janvier 1793. Le **Dr Dujardin** raconte le recrutement de Milizac. Milizac devait fournir 11 hommes. Il fit réunir tous les hommes de 18 à 40 ans et demanda des volontaires mais en vain. Il annonça le tirage au sort sans succès, et devant l'hostilité des villageois il préféra dissoudre l'assemblée, il revint quelque temps après et Milizac fournit ses 11 hommes.

Nous le retrouvons au Conquet, 4 jours après la bataille de **Kerguidu**, pour y rétablir l'ordre et calmer les esprits, pour reprendre les choses en main. Il fit effectuer des visites domiciliaires chez toutes les personnes suspectes pour leur enlever les armes et les munitions.

On raconte également qu'il envoya des soldats à St Renan pour arrêter un prêtre réfractaire, le bedeau les voyant arriver sonna les cloches à toutes volées pour prévenir son curé. Aux soldats qui voulaient entrer dans l'église il leur dit que la population allait

entourer l'église, qu'elle était hostile au curé, et que, dans très peu de temps, elle allait livrer le recteur à la troupe et de ne pas s'en occuper, mais plutôt de venir boire un coup et de manger du jambon au presbytère. Il fit boire les soldats ce qui permit au curé de s'échapper et de venir à Larret se cacher et de là gagner en barque l'Angleterre.

A Lanildut, **Bergevin**, administrateur du département, domicilié Ru Morvan vraisemblablement dans l'ancienne maison **Mocaêr**, est arrêté et conduit à Landerneau pour y être guillotiné avec les 26 autres administrateurs. Dans la commission administrative qui fut instaurée par la convention on trouve la signature de Moyot.

Bergevin avait épousé **Marie Joseph**, arrière petite-fille de **NH Lehir** descendant du sieur **Lehir** du Carpont (famille de Roscoff), une petite fille est née à Lanildut pendant la détention de son père.

Acte de naissance : **Bergevin Thérèse Augustine**, fille de **Pierre Marie**, homme de loi (en prison à Landerneau comme ancien administrateur du Finistère) et de **Marie Joseph Le Hir**, Ru Morvan. Témoins de la naissance : **Auguste Bergevin**, ancien commis de la marine, Brest, 39 ans ; **Jeanne Thérèse Barriou Le Hir**, sa tante, Le Conquet, 27 ans; la sage-femme, **Jeanne Petton**.

En 1803, **Ildut Moyot** fut nommé Maire de Lanildut par arrêté préfectoral le 19 vendémiaire an XII, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort.

Les archives de la commune. les B.M.S. et ensuite l'Etat Civil nous permettent de découvrir quelques personnages et anecdotes de la vie à cette époque.

Aristocratie : Le château de **Kerjar** aujourd'hui dans la commune de Plourin, était à cette époque territoire de la paroisse de Lanildut. Ce chateau était occupé par la famille du puissant seigneur **Louis Marie de Carné**, comte de Carné, chef de nom et d'armes, et vicomte de Coëtguanan. Le château avait sa chapelle domestique et par autorisation de l'évêché et du recteur de Lanildut, on y célébrait les mariages et baptêmes de la famille.

Lanildut, dès la proclamation de la constitution civile du clergé, eut des prêtres constitutionnels. Le premier nom rencontré dans les archives est celui de **Morvan**, domicilié à Kermengant. Il ne semble pas y avoir eu de troubles, contrairement à Brélès où l'église fut fermée en juin 1792 à la suite d'une émeute le jour du pardon : pendant le prêche du curé constitutionnel **Morel**, plusieurs femmes et filles amassées devant la porte frappaient avec violence, lançant des pierres et poussant des cris, dans le but de troubler le prédicateur.

Le premier maire élu à Lanildut fut *Gabriel-Jean-Joseph Thomas*, capitaine au commerce. Il avait épousé *Marie-Jeanne-Gabrielle Moyot*, cousine d'*Ildut Moyot*.

Défense côtière de l'Aber-Ildut

(d'après le lieutenant colonel Durand).

Pour interdire l'entrée de l'Aber-Ildut, à 300 m à l'ouest de la ferme du Ros, deux plates-formes de pièces, celle du sud de 18 m d'ouverture avant, l'autre de 7 m 25, axée vers le sud-ouest. Elles sont protégées par un parapet de moellons et de terre de 1 m 40 de haut. En arrière à 350 m de la deuxième plate-forme, existe un abri voûté, son pignon face à la mer est démoli. L'autre comporte une cheminée d'angle près de l'entrée, c'était un abri à personnel, probablement pour les servants de la batterie. A 4 m au sud sont les ruines d'une petite construction de forme carrée, vraisemblablement la poudrière. A 400 ou 500 m au nord se trouve un abri voûté recouvert d'assises de pierres, il occupe une position élevée axée nord-sud, il comporte vers l'est une porte et vers l'ouest une fenêtre d'où les vues sont excellentes, dans le pignon nord une cheminée, cet abri devait servir de poste de guet.

Ces abris furent construits sous l'Ancien Régime, la Révolution continua la politique de la royauté vis-à-vis de l'Angleterre et bénéficia des installations.

Dans un rapport daté de Morlaix du II Nivôse de III (31/12/1793) les commissaires du peuple, *F. Gautier* et *Roxls* qui se sont adjoints le sous-ingénieur de la Marine *Lecor* ont inspecté les forts et batteries depuis le fort du Porzic jusqu'au château du Taureau, baie de Morlaix, et donnent des indications précieuses sur les batteries. Les commissaires n'ont trouvé aucun officier sur les batteries totalement abandonnées à la garde des hommes qui sont presque tous aristocrates et fanatiques. Ceux de l'Aber-Ildut ne sont certainement pas les plus aristocrates.

En effet, les habitants de l'Aber-Ildut se plaignent du commandant des batteries de l'arrondissement d'Argenton, *Pillaut*, capitaine en second des invalides, qui devait (au tiers et au quart) et voulait payer ses dettes à coups de fusil, il vexait les habitants de toute manière. Ils réclament pour le personnel des armes individuelles, des capotes pour les sentinelles, du bois de chauffage pour le corps de garde. Nous trouvons à ce sujet une délibération du conseil d'administration de la commune avec devis pour fourniture du bois en provenance de Kerjar.

A la lecture de ce rapport, nous pouvons en déduire que si à L'Aber-Ildut, Lanildut et même Porspoder, la mentalité des habitants est favorable à la Révolution, il n'en est pas de même pour les autres communes. La tendance de Lanildut est même tournée vers le jacobinisme.

Le presbytère était propriété de **Marie-Jeanne Bazil**, épouse du capitaine de frégate **Joseph Julien**. Nous pensons, mais sans l'avoir vérifié, que l'acquisition datait de la vente des biens des ecclésiastiques.

Marie-Jeanne Bazil était la fille de **Joseph Bazil**, négociant, et de **Anne Joseph Prat**. **Joseph Julien** venait de la commune de Porspoder. Ils étaient domiciliés au Ru Morvan. Les nouvelles lois faisaient obligation à la commune de loger les prêtres constitutionnels. Aussi, bien vite un accord entre la commune et **Marie-Jeanne Bazil** est intervenu pour loger les prêtres. Nous trouvons dans le budget communal les dépenses relatives à ce loyer et il faut croire que la confiance dans les assignats émis par la République ne convenait pas à Madame **Julien**, car elle exigeait le paiement (150F) en numéraire métallique.

Pour continuer l'histoire du presbytère, la commune s'est portée acquéreur de cette maison en 1825. Une délibération du conseil municipal du 9 octobre 1825 en fixe les modalités :

Le prix de 2400F pourrait être payé par les habitants qui se proposent entre eux d'effectuer le paiement. Mais il faut attendre le 21 août 1826 pour en trouver le financement : l'Etat verse 300F, le sieur **Jean Jacob**, propriétaire cultivateur à Lanildut, verse 2100F.

De l'autorisation royale de cet achat, le 24 janvier 1827, on y extrait :

"Le sieur **Jacob** sera remboursé par les dons volontaires des habitants. Signé : **Charles**, l'an grâce 1827 de notre règne le 3ème" pour le roi, le ministre d'Etat à l'intérieur **Corbière**.